Commune de Molondin
Canton de Vaud
District du Jura-Nord vaudois

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Échelle 1 : 5'000

Enquête publique

Novembre 2022

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique
dans sa séance du :	du : au :
Le Syndic : La Secrétaire :	Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général	Approuvé par le Département compétent
dans sa séance du :	Lausanne, le :
La Présidente : La Secrétaire :	La Cheffe du département :

Entré en vigueur le :

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

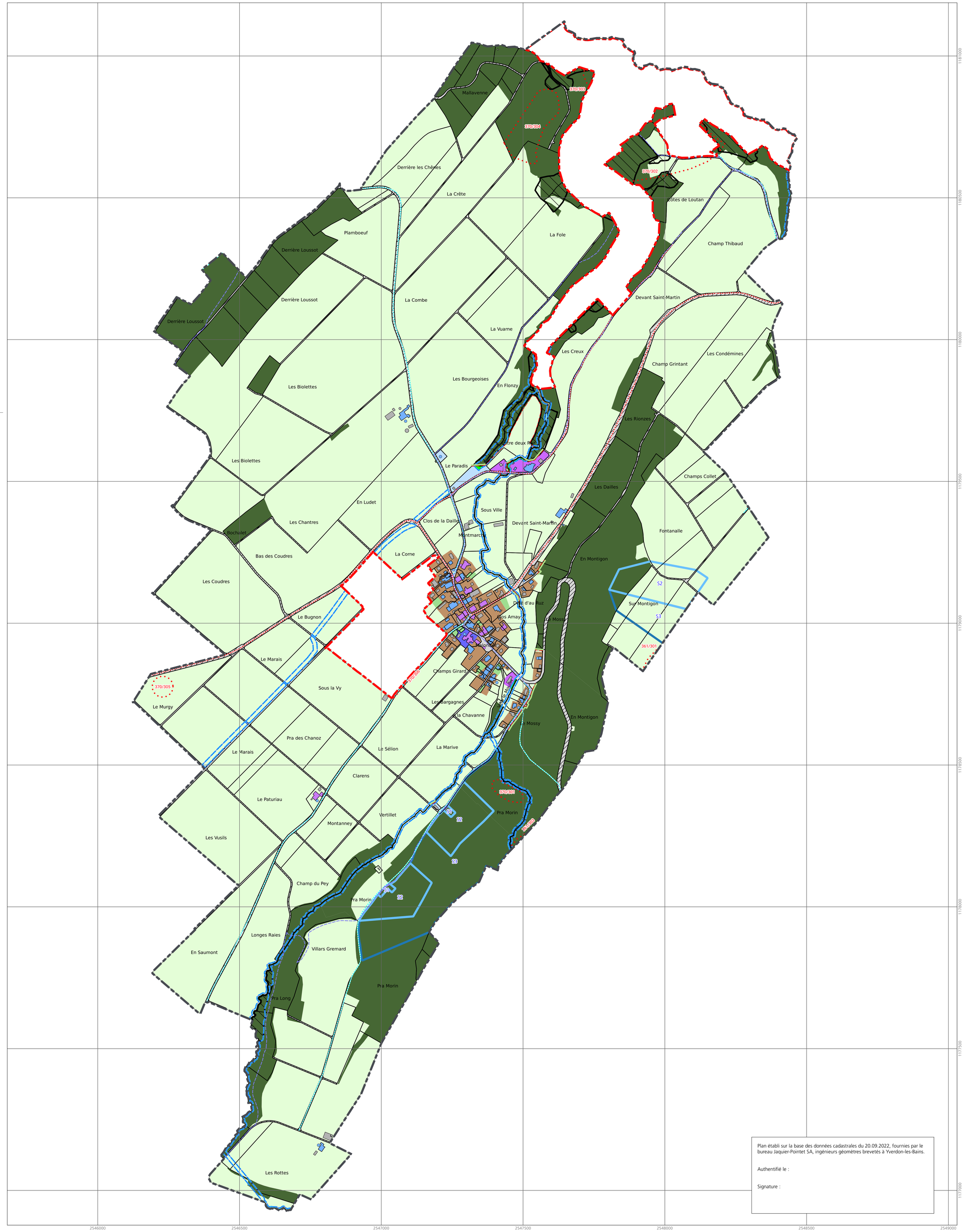

Plan établi sur la base des données cadastrales du 20.09.2022, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :

LÉGENDE

- Limite de commune
- Limite du plan d'affectation
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 10 mars 2021 par l'Inspection des forêts du 8ème arrondissement (art. 13 LFo)
- Limite forestière selon relevé de lisière du 10 mars 2021 par l'Inspection des forêts du 8ème arrondissement
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLFo)

AFFECTATIONS

PGA nouveau

- Zone d'activités économiques 15 LAT - A
- Zone centrale 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT

PATRIMOINE

- Région archéologique
- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres

Recensement architectural

- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux

Secteurs de protection

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Zones de protection des eaux

- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3